

le rapport : les plus difficiles auraient pour ainsi dire été les plus brillantes. On nous dit que les mathématiques méritent surtout une mention honorable. C'est un témoignage de plus du zèle des Canadiens pour l'éducation et que l'application et les efforts ne se trouvent pas chez eux sans être couronnés du succès. Le pays n'a donc qu'à se féliciter de l'état prospère dans lequel se trouvent les études de toutes nos différentes maisons d'éducation.

Nous avons parlé, dans notre numéro du 26 dernier, de quelques uns des avantages que les communautés religieuses peuvent et doivent avoir sur les établissements laïcs dans le soulagement de l'humanité souffrante; nous croyons devoir présenter encore aujourd'hui quelques réflexions sur un sujet si important. Nous devons poser comme vérité reconnue et admise par tous le monde, la nécessité de subvenir, dans toute société bien réglée, à tous les besoins indispensables de l'extrême indigence. Nous ne sommes pas arrivés à l'endurcissement du paganisme; le philosophe chrétienne, malgré son impiété, n'a pu se dépouiller tellement de la charité chrétienne, pour croire permise une dureté si barbare. La société humaine, à moins de se rendre coupable d'homicide, ne peut laisser ses semblables mourir de faim et de froid, sans se mettre en peine de les secourir. Il est évident qu'il faut que tout le monde vive, même ceux qui se sont réduits à la plus affreuse détresse, par leurs fautes. Il s'agit donc de connaître le moyen le plus économique de venir au secours de l'indigence. Car, s'il y a cinquante mille âmes dans Montréal, et des centaines d'indigents, il n'est plus question de savoir si la ville doit les nourrir, mais comment elle doit le faire. Il faut toujours bien qu'ils mangent, qu'ils s'habillent et qu'ils se logent. Cette considération seule doit suffire pour faire comprendre l'utilité et la nécessité de nouvelles institutions de charité. Car il est constant qu'un grand nombre d'infirmes, d'aliénés, de vieillards, de jeunes gens et même d'enfants, se trouvent journellement à la merci de particuliers qui sont obligés de les recueillir, pour ne pas les laisser mourir de misère. Cette charité est très louable et même elle ne manque point d'utilité. Elle apprend du moins à compatir aux misères d'autrui. Elle est aussi pour les riches un avertissement constant de leur obligation de faire l'aumône aux pauvres. Mais comme cette obligation peut se connaître et se maintenir d'une autre manière, il est important, avant tout, de pourvoir au salut des pauvres et de trouver le moyen le plus facile et le moins dispendieux d'y arriver. Il est indubitable, surtout en Canada, que la vie de communauté doit être la plus avantageuse et la plus économique. D'abord il est constant qu'il faut moins de nourriture pour un nombre quelconque de personnes qui mangent à la même table, que si on les nourrissait séparément. Il est évident aussi qu'il faut moins de temps. D'un autre côté, il est plus clair que le jour que le chauffage doit être beaucoup moins dispendieux, dans une vie de communauté que dans une vie d'isolement. Il y a aussi plus de moyens d'utiliser les services des nécessiteux; qu'on ajoute à cela les ressources que sait trouver une sage économie, qui ne manque presque jamais dans ces circonstances. On sait que le plus souvent la cause de la pauvreté, c'est la mauvaise administration des biens. Il est des personnes incapables de rien conduire et qui pâtissent avec des revenus suffisants. Dans une communauté, tous ces inconvénients disparaissent et cèdent leur place à l'habileté, à la sagesse et à l'économie.

Outre les motifs naturels et d'humanité dont nous venons de parler et qui font voir la nécessité des établissements de charité, il en est un autre fondé sur la justice et l'équité, quoiqu'ordinairement on n'y fasse aucune attention; parce qu'il n'y a point de stipulation directe, mais seulement une obligation fondée sur la raison et qu'on peut appeler un pacte tacite. Pour mieux faire comprendre notre pensée, qu'il nous soit permis de comparer un instant la situation actuelle du pauvre et de l'artisan en général, avec celle de l'esclave!! A ce mot, il nous semble entendre les amis du progrès s'écrier que venez-vous de prononcer là? Esclavage!!! Cette infamie n'est plus connue dans notre beau pays: Heureusement; et ce n'est point parce que nous la regrettons quo nous en parlons; mais nous voulons observer que, puisque nous sommes affranchis de cette odieuse dégradation, nous devons aussi faire disparaître les inconvénients qui pourraient en résulter et ne pas laisser les affranchis dans une condition pire en quelque sorte que l'esclavage. Si l'on y fait attention, le journalier et l'artisan, en s'affranchissant de l'esclavage se trouvent par là abandonnés à eux-mêmes et par conséquent obligés de pour-

voir à leur subsistance, à celle de leurs maisons et même à celle de leur vieillesse. L'affranchissement ne les a donc pas déchargés de l'obligation de servir. Elle ne consiste dans le fait que dans la liberté de pouvoir vendre leur travail à qui bon leur semble. C'est beaucoup, dira-t-on. J'en conviens. Mais a-t-on remarqué que le salaire du journalier et de l'artisan est ordinairement tout au plus suffisant pour le faire subsister avec sa famille, tant qu'il peut travailler? Il lui est donc souvent impossible de faire des épargnes pour sa vieillesse, ses infirmités, ses maladies. Supposez maintenant que les riches ne soient pas obligés de venir à son secours dans toutes ces circonstances de sa vie, son état alors devient pire que celui de l'esclave, et les manufacturiers, les entrepreneurs et les bourgeois se trouvent même plus avantagés de ce côté là que les planteurs des îles. Car ceux-ci du moins après s'être enrichis de leur labour sont tenus d'alimenter, vêtir et loger leurs esclaves et leur famille, chaque fois que leur état le réclame. Croit-on que les manufacturiers, les entrepreneurs, les bourgeois y soient moins obligés que les planteurs? Non sans doute; et si la société obtient le travail du journalier et de l'artisan à un prix au-dessous de sa valeur, il y a cette condition tacite qu'elle viendra à leur secours dans le besoin et dans l'adversité. Elle y est donc obligée non seulement par charité, mais par justice. Si le pauvre libre n'avait pas cette ressource, nous le répétons, son état actuel serait pire que celui de l'esclave. Qu'on juge maintenant si les établissements de charité sont nécessaires et si ceux qui existent parmi nous suffisent pour tous les plus pressants besoins, et si la justice ne réclame rien d'avantage.

Nous sommes toujours dans le *statu quo*, sans apparence encore d'être sur le point d'en sortir. Les on-dit néanmoins, tous aussi curieux et aussi étranges les uns que les autres, se succèdent presque chaque matin, pour finir le soir avec la clarté du jour. Il n'est pas jusqu'aux campagnes qui commencent à en faire éclore et à nous les envoyer. Si la chose continue, les amateurs n'auront pas à se plaindre. Car il y en aura pour tous les goûts et en abondance.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—On lit dans l'*Aurore* :

Un citoyen de Montréal qui, depuis longues années, s'occupe constamment de recherches pour la province, entr'autres de matières statistiques relatives à l'éducation, vient de nous mettre entre les mains des renseignements précieux relatifs aux progrès que fait l'instruction des enfants de Montréal, surtout des classes laborieuses, sous les soins des respectables instituteurs si bien connus maintenant parmi nous, les frères des écoles chrétiennes. Tous ceux qui connaissent la supériorité de leur mode d'enseignemens, sous tous rapports ne pourront manquer de les lire avec le plus vif intérêt.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(En Canada.)

appelés bien improprement, ici,

### FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Les Frères des Écoles Chrétiennes arrivèrent à Montréal le 7 Novembre 1837, au nombre de 4, dont les noms sont : frère Aidant, Directeur de l'établissement, et frères Adelbertus, Euverte, et Rombant. Les frères ouvrirent d'abord 2 classes dans l'*École vis-à-vis le Séminaire*, au mois de Janvier 1838, où furent admis 200 élèves, et un mois plus tard, ils ouvrirent la 3e qui compta aussi 100 élèves.

Le 2 décembre 1839, arrivèrent de France les frères Gelisaire et Zozi-me; au mois de mars 1840, 2 nouvelles classes furent ouvertes dans un petit bâtiment en bois, situé Près-de-ville, en attendant que les nouvelles classes, situées au même lieu, fussent achevées : en novembre, 1840, les 3 classes, vis-à-vis le Séminaire avec les 2 mentionnées ci-dessus, furent réunies dans l'*École de la rue Vitré*, (1) et en mars 1841, on ouvrit la 6e. classe; ainsi les six classes renfermaient alors plus de 600 élèves.

Le 1er. Septembre de la même année, 2 nouvelles classes furent ajoutées aux six déjà établies, elles furent placées dans l'étage au-dessus des autres, et le 1er décembre suivant on ajouta à côté la 9e classe : enfin en septembre 1842, on ouvrit la 10e. classe. Ces 10 classes furent divisées en 2 quartiers l'enseignement était tout français dans l'un, et anglais et français dans l'autre. Les 10 classes contiennent plus de 1000 élèves.

Le 18 juillet 1843, arrivèrent de France les frères Amulwin et Remez, et, au mois d'août suivant, 4 frères de la Communauté de Montréal se rendirent à Québec, pour y commencer un établissement.

Le 18 Septembre 1843, on transporte 2 classes de la rue Vitré, au Collège de Montréal, puis on y en ajouta une 3e, ce qui porta le nombre des

(1) Cet établissement digne de la munificence de nos Seigneurs par l'étendue du terrain et la beauté des Edifices qu'occupent les Frères et les élèves, ne coûte pas moins de £10,000 au Séminaire de Montréal, tant en achat qu'en construction. La résidence des Frères est sur la rue LaGauchetière (l'ancien Près-de-Ville) et l'école sur la rue Vitré, 16. Frères y sont salariés par le Sémi : à 1,000 fr. chacun.